

DEOF

13 décembre 2022

COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Mardi 13 décembre 2022

Questions diverses

Emetteur de la question : Sgen-CFDT

Sujet n°3.1 :

A Buenos Aires au lycée Mermoz, l'élaboration du calendrier scolaire 2023 se doit de répondre aux demandes des autorités locales et nécessite par ailleurs l'ajout de jours de classes supplémentaires.

Au regard des spécificités des règles propres à l'enseignement français et des contraintes du pays, quelle est la marge de manœuvre de l'Aefe sur ce calendrier qui contraint les personnels et ne satisfait visiblement pas tout le monde ?

Réponse :

Dans les travaux d'élaboration des calendriers scolaires des EFE, en cas de contraintes posées par les autorités locales, les seules marges de manœuvre pouvant être dégagées résultent nécessairement du poste diplomatique en lien avec les autorités compétentes.

Au cas d'espèce, il ressort que les autorités argentines n'entendent plus que des jours fériés planifiés hors vacances scolaires (une dizaine environ) soient, comme le précise la circulaire interne annuelle de l'AEFE sur les calendriers scolaires, comptabilisés comme journées de travail pour les élèves.

Cette position est à mettre en regard avec le fait que les vacances d'été du rythme sud sont par ailleurs significativement plus longues qu'en France (3 semaines de plus environ), ce qui représente une coupure conséquente pour les élèves.

Sous réserve des adaptations qui pourront être négociées par le poste diplomatique (rappelons qu'un 1er accord a permis de passer de 192 jours imposés en première intention à 180), cette contrainte locale devra donc être intégrée dans les travaux d'élaboration du calendrier scolaire par la communauté scolaire représentée par le conseil d'établissement, en vue d'atteindre la proposition la plus consensuelle possible.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr